

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 7 (1869)
Heft: 25

Artikel: Au conteur vaudois
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-180425>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

laquelle il semble faire, au nom de tous, amende honorable sur les fautes graves qui leur sont imputées.

Au CONTEUR VAUDOIS.

Ah permettez-nous donc, Monsieur le Rédacteur, De venir à vos pieds. Repentants et sincères, L'âme et le cœur brisés, nous y versons *un pleur* Sur nos méfaits nombreux, nous, si joyeux naguères, Pauvres étudiants, désormais parias. Il ne reviendra plus, le temps des sérénades A la belle endormie. Il est passé, hélas ! L'heureux temps de jadis. Adieu les promenades Qu'on prolongeait le soir, parfois jusqu'au matin, Lorsqu'avec des amis, chantant sous les fenêtres, Nous allions sans soucis et narguant l'examen. Tout fiers de nos vingt ans, nous nous croyions nos maîtres. La police, il est vrai, nous tracassait souvent ; Même elle faisait bien ; mais jamais être au monde Réveillé par nos cris, n'eût pensé méchamment De nous, pauvres enfants, que bien souvent l'on gronde ; Mais pour nous maintenant l'on est bien plus mauvais. A tous les animaux on déclare la guerre Pour les chiens enragés, on a la muselière, Pour les étudiants, on a les *jounelets*.

Un jour, on lira dans l'histoire Que nous étions des sacrifiés, Qu'il n'y eut pas action trop noire Pour ces affreux étudiants.

Oyez, dira de sa voix claire, Un mendiant sur le Pont-Neuf ; Oyez, oyez la plainte amère De mil huit cent soixante-neuf.

De l'an de grâce et de misère Où l'on vit une loi scolaire, Beaucoup de fautes de grammaire, Monsieur Buisson et ses sectaires.

Une fête d'écoles primaires, Beaucoup de bruits et peu d'affaires, Puis, le Vetterli, sanguinaire, La grève des tailleurs de pierre.

Les nouveaux habits militaires, Presque pas de femmes légères, Surtout où l'on souffrit longtemps De ces monstres d'étudiants.

Oh oui, ce temps était pénible ; Voyez le malheureux bourgeois Sortant de son foyer paisible ; Il dit : c'est la dernière fois,

Il quitte, et pour toujours peut-être Le domicile conjugal, La larme à l'œil, sur la fenêtre Il jette un regard sépulcral.

Si par hasard, par grande fête, Son domicile il retrouvait, Il répétait, branlant la tête : « De quoi demain sera-t-il fait ? »

Voyez ces êtres misérables, Au teint blême, à l'œil faux, Sales, crasseux, abominables ; De ce temps, ce sont les fléaux.

Parfois, du fond de son alcôve, Quelque bourgeois les entendait, Et secouant sa tête chauve, En soupirant les maudissait.

Mais à quoi sert de les maudire ! Que faisaient-ils ? demandez-vous, Vrai, je ne saurais vous le dire, J'en rougirais, croyez-m'en tous,

Mais enfin, du ciel la vengeance Sur notre sort ouvrant les yeux, Balaya cette vile engeance Et les humains furent heureux,

Chacun porta sa pierre à l'œuvre, Ceux de Lausanne et ceux d'Ouchy, Chacun écrasa la couleuvre Et tout fut fini, N I, ni.

Ainsi que Sodome et Gomorrhe, Toute la race disparut, Et l'on croyait les craindre encore Qu'ils n'existaient déjà plus.

Assitez tous à ce grand drame, Venez pervers, et vous, méchants. Prenez leçon, priez pour l'âme Des malheureux étudiants !

Un étudiant, de ceux de Lausanne, au nom de plusieurs (d'étudiants).

Notices historiques sur l'instruction publique dans le canton de Vaud.

Tout ce que l'on sait sur l'instruction intermédiaire à Orbe, avant le siècle actuel, c'est qu'antérieurement à 1740, il y avait déjà un premier régent chargé de l'enseignement du latin. Le 8 novembre 1756, la pension de ce premier régent fut fixée comme suit : 4 sacs de froment, 6 sacs de messel, 1/2 char de vin, 200 livres payées par la ville et 142 par l'hôpital, 3 chars de bois ou 11 livres 3 sols, enfin un logement et un jardin. Ce régent était certainement un des mieux payés du pays de Vaud.

Cet ordre de choses paraît avoir subsisté sans changement notable jusqu'en 1840 où l'on établit deux classes latines et une classe industrielle, avec quatre maîtres. Il y avait de 15 à 20 élèves. Depuis 1846, on a établi cinq instituteurs et l'établissement compte aujourd'hui de 25 à 30 élèves, y compris ceux de la cinquième classe qui tient lieu d'école préparatoire.

L'école supérieure des filles a été fondée en 1851 par deux instituteurs du collège-école moyenne qui firent l'offre d'y donner gratuitement des leçons ; elle compte une vingtaine d'élèves.

Vers la fin du siècle dernier, il existait à Rolle un collège qui avait été fondé par la commune et qui était entretenu, en partie par la caisse communale, en partie par des particuliers. Il n'y avait qu'un seul régent chargé d'enseigner le latin, un peu de grec et le français. En 1806, on établit un second maître pour les mathématiques, l'histoire et la géographie. À cette époque, le traitement du premier régent, qui prit le titre de principal, fut porté à 800 fr., logement et jardin, plus 20 batz par mois, payés par chaque élève pour des répétitions. Il y avait 15 à 20 élèves.

En 1838, il y eut réorganisation du collège, avec cinq instituteurs réguliers ; on créa deux classes pour le collège et deux pour l'école moyenne. En 1846, le personnel enseignant fut réduit à quatre instituteurs et les traitements furent amoindris. Au 31 décembre 1868, l'école comprenait 7 élèves au collège et 28 à l'école moyenne. Une école préparatoire, fondée en 1866, compte 20 élèves.